

Rapport annuel pour l'année 2018

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

État : Italie

Nom de la zone : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés:
renouvellement adopté le 16 septembre 2010 ; 8ème année depuis le renouvellement

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente - Direzione generale per la protezione della natura

Adresse: via Capitan Bavastro, 174 - 00154 ROMA

Tél : +390657223433

Fax : +390657223470

e-mail : pnm-udg@minambiente.it

www : www.minambiente.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Adresse : loc. Cascine Vecchie, San Rossore - 56122 PISA

Tel : +39050 539301 (F.Logli)

Fax : +39050533650

e-mail : foreste@sanrossore.toscana.it

www : www.parcosanrossore.org

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A Le renouvellement n'indiquait pas des conditions.

2. Recommandations :

1. veiller à ce que les nouvelles activités ou nouveaux développements ne portent pas préjudice au patrimoine naturel et paysager :

A la fin de l'année 2017 l'armée américaine, qui utilise la Base militaire de Camp Darby (900 ha, la plupart boisée), a présenté au Parc un projet de construction de 2,5 km de voie ferrée jusqu'au cœur de la Base même, donc dans la forêt et dans le Site Natura 2000 (ZSC-ZPS) IT5170002, pour y transporter en sécurité les munitions.

Ce projet a été soumis au Parc pour l'Evaluation des incidences comme prévu par l'art. 6, par. 3 de la directive pour la protection des habitats naturels et semi naturels 92/43/CE.

Le service technique du Parc a jugé l'incidence comme négative car les travaux prévoient la suppression d'habitats naturels, même prioritaires, et une perturbation considérable des espèces. Cependant le projet a été déclaré par l'autorité militaire italienne «nécessaire pour la sécurité publique» et donc, comme prévu par l'art. 6 par. 4 de la Directive 92/43/CE en cas de site abritant un type d'habitat naturel prioritaires doit être approuvé avec des mesures de compensation adéquates.

Sur la base des indications du Parc, au cours de l'année 2018 l'armée américaine a présenté donc un projet détaillé de mesures d'atténuation et de compensation *in situ*, rédigé par un bureau d'étude naturaliste compétent, qui a été approuvé formellement par le Parc. Le Parc a évidemment demandé que ces mesures (reboisements, création de zones humides) commencent avant les travaux de construction et a demandé un suivi ponctuel de toutes les mesures, en termes de restauration des habitats perdus ou endommagés par le projet, pour au moins 3 années après la fin des travaux.

Le tableau suivant indique en synthèse l'entité du projet sur les habitats du Site Natura 2000.

(* indique que l'habitat est prioritaire)

Habitat code Natura 2000	Surface		Surface habitat dans le Site Natura 2000 (ha) (Standard Data Form 2015-12)	Incidence sur la surface de l'habitat du Site (%)	Conclusions évaluation des incidences		Projet des Mesures de compensation: surfaces (ha)
					Ratio appliqué	Surface (ha) à compenser	
surfaces perturbées	38,13		--	--	0,1	3,81	
2270*	0,75		3090,24	0.024	2	1,5	0
91E0*	0,1		482,85	0.021	2	0,2	0,6
91F0	1,55		1931,4	0.080	1,5	2,33	5,85
92A0	0,86		193,14	0.452	1,5	1,29	1,92
9340	2,54		1351,98	0.188	1,5	3,81	5,86
Sol naturel	1,83		--	--	1	1,83	2,63
Total	perdus	7,63					
	perturbés	38,13					
Total compensations						14,77	16,86

Le tableau montre que les mesures compensatoires n'impliquent pas de perte nette d'habitats. Concernant la perturbation, le projet prévoit des nombreuses mesures d'atténuation.

Comme prévu par la directive 92/43/CE, le Parc a ensuite envoyé à la Commission Européenne, pour information, une synthèse du projet et des mesures compensatoires et de mitigation, par le biais du Ministère de l'environnement.

Le début des travaux est prévu dans les premiers jours de 2019. Le Parc suivra ponctuellement le chantier afin de s'assurer du respect des mesures approuvées.

2. poursuivre les mesures de contrôle des daims et des sangliers :

L'expérience acquise depuis 2016 dans la Base militaire de Camp Darby, où le service de contrôle des daims et des sangliers est confié par la Base elle même à l'extérieur avec des résultats qui se rapprochent aux objectifs fixés, nous a convaincus de reproduire le même système dans la partie restante du Parc.

Le Parc a alors :

- confié à l'Université de Sassari, qui mène depuis très longtemps (1984) des études et des recensement sur le daims et les sangliers dans le seul Domaine de San Rossore (partie centrale du territoire), le rôle de poursuivre ses recherches sur tout le territoire du Parc en les finalisant au contrôle, c'est à dire en indiquant la consistance numérique initiale (estimation) et distribution par age et sexe, les objectifs et les méthodes meilleurs de contrôle ; les nombreux thésistes de l'Université fourniront aussi une aide effective aux opérations de capture (normalement 4 par an) par grand nombres où la nécessité de personnel est importante.
- confié à une société spécialisée le service biennal de capture et de retrait des daims et des sangliers (en trappes) en support aux abattements qui continuent à être conduits exclusivement par le Personnel du Parc. Le contrat prévoit un minimum de 700 daims par an et de 300 sangliers par an.

À la fin de cette année 2018 les résultats sont : 886 daims et 710 sangliers, auxquels s'ajoutent 738 daims et 99 sangliers à Camp Darby (gestion séparée).

Concernant la base militaire, ces résultats sont presque en ligne avec les objectifs fixés de 900 daims et 100 sangliers par an, comme l'année dernière.

Dans la partie restante du Parc, où les activités de capture sont confiées pour la première fois à cette société spécialisée, les résultats, bien que encourageants, s'écartent toujours des objectifs; tout particulièrement, à San Rossore l'objectif était très ambitieux 2900 daims. Le résultat est de 805 daims à partir de janvier. Il reste donc encore beaucoup à faire, mais en termes absolus le nombre est supérieur à l'année dernière et surtout on signale une meilleure organisation.

3. prendre en compte la conservation de la nature dans la gestion de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des mesures hydrologiques :

Au cours du 2008 le *Progetto Integrato Territoriale (PIT) Pianura Pisana: dalla fascia pedemontana al mare* (projet intégré territorial (PIT) Plaine de Pisa: du piémont à la mer) a été approuvé et cofinancé par la Région Toscane dans son Plan de développement Rural (fonds UE) pour plus de 3 millions d'euros.

Il s'agit d'un ensemble de projets (75) qui seront conduits par entreprises agricoles et/ou sujet publics ayant pour objectif la lutte à la dégradation hydrogéologique (dans les Monti Pisani, à l'est de la plaine du Parc) et l'amélioration de l'agriculture de plaine en termes qualitatifs, par (i) excavation d'un bassin de trop-plein et restauration / création de tranchées agricoles (ii) phytodépuration, irrigation, nouvelles cataractes, restauration de zones humides (iii) restauration de terrasses, murs en pierres sèches et fossés de drainage (iv) réalisation de haies, arbres, corridors écologiques, étangs, bandes gazonnées (v) restauration d'éléments typiques du paysage (vi) réalisation de petites centrales à biomasse pour les besoins de l'entreprise (auto consommation).

Enfin, avec l'appui des associations professionnelles, le projet prévoit de créer de nouvelles économies territoriales diffuses (filières courtes et marchés locaux) avec la participation de quelques entreprises de transformation alimentaire et des cantines universitaires.

L'année 2018 a été dédiée au projet global, qui a pour chef de file le Parc et voit la participation directe de 20 entreprises agricoles, 3 entreprises de transformation alimentaire, 2 associations d'agriculteurs, 2 sujets publiques de gestions des eaux de surface, 5 Communes et l'Université de Pisa. Le projet a été conçu par une société de conseil en matière d'environnement, en collaboration avec le Parc. Pour le suivi des actions et leur publicité participent 3 institutions de recherche locale, associations professionnelles et pour la protection de la nature.

Au cours du 2019 chacun des 75 projets seront approuvés et commenceront à être réalisés.

4. inclure plus activement les valeurs naturelles dans la gestion des zones situées hors des réserves naturelles, notamment dans les zones forestières et agricoles ;

Aucune modification

5. accélérer la mise en œuvre des mesures destinées à limiter les impacts négatifs sur le lac de Massaciuccoli, en particulier la pollution d'origine agricole et poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux du lac ;

Aucune modification, mais un des projets du PIT cité pour la recommandation 3 prévoit la phyto-dépuration d'une zone agricole au sud du Lac d'où vient la plupart de la pollution.

6. poursuivre et consolider les mesures destinées à mieux protéger les dunes côtières et en faire connaître la valeur ;

Aucune modification : les bonnes pratiques de gestion des dunes côtières, notamment de nettoyage continuent. Continue aussi l'inversion de tendance par rapport aux effets de désertification dus au piétinement. Les activités de nettoyage des dunes avec les touristes, les écoles et les bénévoles continuent. Nombreuses activités, notamment avec les écoles, sont menées par les associations de protection de la nature dans les lieux.

7. continuer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;

Aucune modification

8. saisir toutes les opportunités d'améliorer les possibilités de passage de la faune sous ou sur les routes et voies ferrées ;

Aucune modification

9. limiter les émissions sonores dans les zones vouées à la détente ;

Aucune modification

10. achever la relocalisation des activités artisanales aux abords du lac de Massaciuccoli.

Aucune modification

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

La Région Toscana a enfin approuvé au cours du 2018 tous les bilans économiques et financiers des années précédentes qui limitaient les investissements du Parc.

A présent le Parc a pu enfin adopter un nouveau Plan triennal 2018/2020 qui prévoit de nouveaux investissements pour gérer le site de façon active.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Aucune modification

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Cette année 2018 le Directeur est encore à temps partiel, en partage avec le Parc de la Maremma (2 jours par semaine). Cependant en octobre 2018 le Parc a fait un appel d'offre pour la sélection d'un nouveau Directeur à temps plein à partir de 2019.

Également, pour faire face au manque de personnel, le Parc vient d'adopter un plan d'embauche pour 3 nouveaux postes qui remplaceront le personnel manquant.

Autres designations :

Le territoire du Parc a les designations suivantes :

- Convention de Ramsar sur les zones humides reconnue en 2013
- Réserve de Biosphère MAB-UNESCO "Selve Costiere di Toscana" (renouvellement en 2016 avec agrandissement - zone plus vaste externe au Parc)